

SAISINE

sur

Réussite à l'École, réussite de l'École

(Décision du Bureau du mardi 30 mai 2023 - NS232220)

L'École doit être un lieu inclusif d'émancipation, de transmission des savoirs, d'accès à la culture et au sport, d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, pour tous les élèves dans le respect du droit de l'enfant à l'éducation. Elle devrait aussi être un lieu permettant une insertion dans la vie sociale et professionnelle pour tous les jeunes sous peine d'engendrer de la défiance à l'égard de cette institution et de nourrir les fractures dont souffre déjà la société. Elle doit être bienveillante et à l'écoute des jeunes et de leurs familles.

Or L'École ne permet pas la réussite de tous et toutes et peine à favoriser toutes les mixités. Notre système éducatif est marqué par des inégalités scolaires fortement corrélées aux inégalités sociales. Ainsi, si avec la massification de l'enseignement secondaire, 80 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, la France reste un des pays de l'OCDE où l'acquisition des compétences à 15 ans est la plus liée au milieu social et où les écarts de réussite des élèves s'accroissent selon leur origine sociale. Les inégalités scolaires vont au-delà des seuls résultats scolaires. Elles conditionnent aussi les choix des élèves et de leur famille, leur orientation, leur parcours de formation diplômante, leur avenir professionnel. Elles sont aussi fortement corrélées au genre, au milieu culturel, à l'origine géographique, etc. et se retrouvent dans chacun des territoires. Ces inégalités pèsent sur le système éducatif car comment créer du commun, s'approprier un cadre collectif de vie démocratique quand tous les jeunes ne bénéficient pas des mêmes possibilités de choisir leur futur ? Elles pèsent également sur la société tout entière car comment prétendre augmenter le niveau de connaissances et de qualification pour se donner les moyens de penser le monde à venir et relever les défis qui sont devant nous (écologique, économique, sociaux, démocratique...) dans ces conditions ?

Une nation peut-elle se satisfaire que les objectifs définis par son propre Code de l'Éducation ne soient pas atteints pour tous les élèves (Art. L111.1) ? Dans un monde complexe et incertain, les citoyennes et citoyens attendent beaucoup de la promesse républicaine qui fait de l'École la garante de la réussite scolaire pour tous et toutes et un des piliers de notre démocratie. L'adaptation de notre système éducatif aux besoins d'une société moderne, démocratique et laïque est donc à l'évidence loin d'être achevée.

Sur le périmètre de l'enseignement scolaire, le projet d'avis avec rapport s'attachera d'abord à dresser un état des enjeux et des débats du système éducatif en rappelant les missions de l'École et les attentes de la société. Il s'attachera à examiner plus particulièrement les dernières réformes engagées. Il interrogera la persistance des inégalités évoquées ci-dessus. Enfin, il questionnera par exemple certaines notions comme celle de l'égalité des chances. Dans un contexte de mutation du système éducatif liée à la baisse des effectifs et à la crise de recrutement des enseignantes et des enseignants, il faudra s'interroger sur l'attractivité des métiers de l'éducation.

Pour relever pleinement le défi d'une école de la réussite pour tous et toutes, le projet de rapport privilégiera deux axes de réflexion : l'approche territoriale et la place et l'importance des acteurs de l'éducation.

.../...

Il s'agira d'analyser la mise en œuvre des politiques publiques au prisme des territoires (communes, départements, régions). La territorialisation des politiques éducatives nationales implique des compétences partagées qui supposent une vision commune des objectifs poursuivis. Il s'agira d'examiner notamment les dispositifs mis en place pour lutter contre les inégalités, l'articulation entre les niveaux national et territorial, l'organisation du système éducatif, la question des financements des politiques publiques et d'interroger la multiplicité des dispositifs et des structures, l'élaboration des cartes scolaires... Il sera nécessaire d'aborder également les problématiques spécifiques des territoires ultramarins ou ruraux, mais également d'étudier la place du secteur public et des établissements privés.

L'équité de traitement du service public de l'éducation ne signifie pas uniformité dans la mise en œuvre de mesures mais elle oblige en revanche à assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous les élèves quels que soient leur origine, leur milieu social, culturel, ou le territoire où elles et ils habitent. L'association de tous les acteurs de l'éducation est une des clefs pour la réussite des élèves. Il conviendra de vérifier et d'examiner comment ces partenariats entre les différents acteurs de l'éducation s'articulent ou non avec les objectifs des politiques éducatives nationales, comment aussi se conjuguent ou non des visions sociales et des visions scolaires. C'est pourquoi le projet de rapport s'intéressera aux liens existants entre les personnels de l'éducation, les élèves, les familles et les parents d'élèves et les autres acteurs comme les collectivités territoriales et les associations partenaires. Si la réussite des élèves se joue essentiellement dans la classe, le projet de rapport étudiera également les liens entre les activités extérieures à la classe et les actions éducatives qui s'y déroulent.

Pour répondre à l'ensemble de ces questionnements, le projet d'avis avec rapport pourra s'appuyer sur les travaux du Conseil¹, sur des comparaisons internationales et sur des travaux d'organismes scientifiques ou institutionnels experts de l'École (Cnesco, DEPP, Observatoire des inégalités, chercheurs, universitaires...).

La participation des publics à cet avis avec rapport sera organisée sous la forme d'une collaboration avec des CESER, de déplacements sur le terrain à la rencontre d'élèves, d'acteurs et d'actrices de l'éducation et d'une journée de « restitution », d'échanges et de rencontres au CESE.

Dans la droite ligne des orientations stratégiques du CESE visant à contribuer à réduire les inégalités et à favoriser la cohésion sociale : *« l'ensemble de ces transitions (écologiques, économiques et sociales), par un débat démocratique, doit dessiner un horizon désirable, en premier lieu pour la jeunesse, fondé sur un nouveau modèle social »*. Ce projet d'avis doit contribuer à alimenter le débat public en apportant un diagnostic actualisé sur la situation de l'École pour faire progresser le système éducatif dans sa lutte contre les inégalités.

Lors de sa réunion du mardi 30 mai 2023, le Bureau a décidé de confier à la commission Éducation, culture et communication la préparation d'un rapport et projet d'avis intitulé **« Réussite à l'École, réussite de l'École »**.

¹Le CESE a formulé des préconisations pour lutter contre inégalités scolaires en particulier dans les avis suivants : Favoriser la réussite scolaire, avis avec rapport, dont la rapporteure est Mme Claude Azéma, CESE, octobre 2002. ; Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école, avis dont la rapporteure est Mme Claude Azéma, CESE, juin 2004 ; Les inégalités à l'école, avis avec rapport dont le rapporteur est M. Xavier Nau, septembre 2011, Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, avis dont le rapporteur est M. Xavier Nau, janvier 2013. Une école de la réussite pour tous, avis dont la rapporteure est Mme Marie-Aleth Grard, mai 2015.